

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE, MERCREDI, LE 14 JUILLET 2021, À 18 H 30, PAR AUDIOCONFÉRENCE CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 2020-029 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Georges Décarie	Nominingue
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Alain Otto, substitut	Rivière-Rouge
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Scheeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 30, le président, M. Robert Bergeron, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. **PGMR conjoint 2022-2028**
 - 5.1.1. **Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs**
 - 5.2. **Matières organiques – Site de compostage à la Régie**
 - 5.2.1. **Mandat à Solinov pour la prolongation du certification d'autorisation – projet-pilote pour l'utilisation des sacs compostables**
 - 5.3. **Adoption du plan stratégique et du plan d'action 2022-2024**
 - 5.4. **Entente avec la Régie de collecte de transport de la Rouge pour la collecte des styromousses et pellicules de plastique**
 - 5.5. **Entente avec Synergie économique Laurentides pour la prolongation du projet Mission Recyclage Compostage**
 - 5.6. **Entente avec la Régie des déchets de la Lièvre pour le partenariat dans le projet Mission Recyclage Compostage**
 6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Ressources financières**

- 6.1.1. Dépôt des états financiers au 30 juin 2021
- 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
- 6.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
- 6.1.4. Demande d'aller en appels d'offres
 - 6.1.4.1. Broyage du bois
- 6.1.5. Adoption du règlement # 50 – Traitement des élus
- 6.2. **Ressources humaines**
- 7. **OPÉRATION**
 - 7.1. **Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération**
- 8. **ENVIRONNEMENT**
- 9. **COMMUNICATION**
- 10. **INFORMATION**
 - 10.1. **Rapport du directeur général**
- 11. **VARIA**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3953
21.07.14

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 6.1.4.2 Demande d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un abri pour le tamiseur – projet agrandissement.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3954
21.07.14

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2022-2028

5.1.1. Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs.

Dépôt du bulletin mensuel de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

5.2.1. Mandat à Solinov pour la prolongation du certificat d'autorisation – projet-pilote pour l'utilisation des sacs compostables

CONSIDÉRANT QUE la modification de notre certificat d'autorisation pour l'utilisation des sacs compostables vient à échéance le 6 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs élevées d'odeur obtenues notamment lors de la réception des matières lors des tests de 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon la firme d'expert, Solinov, le ministère (MELCC) pour l'instant a peu d'ouverture à accepter une modification permanente, car peu de données terrain pour déroger des pratiques actuelles pour l'utilisation des sacs plastiques compostables;

CONSIDÉRANT QUE Solinov recommande de faire une demande de prolongation du certificat d'autorisation modifié actuel au lieu d'une demande permanente de modification de notre certificat d'autorisation, afin de démontrer l'efficacité du système de ventilation et d'obtenir plus de données terrain et possiblement plus de chance d'être accepté par le ministère;

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

**R.3955
21.07.14**

De mandater la firme Solinov pour préparer et déposer la demande de prolongation du certificat d'autorisation pour poursuivre le projet pilote de 18 à 24 mois, pour une somme de 4 380\$, cette somme sera prise à même le budget du site de compostage. M. Marc Forget, directeur général, est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Adoption du plan stratégique et du plan d'action 2022-2024

CONSIDÉRANT QUE la demande du conseil d'administration pour l'élaboration d'un plan stratégique afin de définir les grandes orientations pour les trois 3 prochaines années sur un horizon de 15 ans.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif recommande l'adoption du plan stratégique et plan d'action 2022-2024;

Sur une proposition de Mme Pascale Blais, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

**R.3956
21.07.14**

D'adopter le plan stratégique et plan d'action 2022-2024 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4. Entente avec la Régie de collecte environnementale de la Rouge pour la collecte des styromousses et pellicules de plastique

CONSIDÉRANT QUE la Régie environnementale de collecte de la Rouge (RCER) a compétence pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les municipalités de La Macaza, Nominique et Rivière-Rouge, la RCER prendra en charge la récupération des cartons via la collecte municipale, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR a une entente avec l'Action bénévole de la Rouge jusqu'au 31 décembre 2021 et qu'elle doit aviser l'Action bénévole de la Rouge qu'elle mettra fin à l'entente au 31 décembre 2021.

CONSIDÉRANT QU'À partir de septembre, le service de collecte pour les styromousses et pellicules de plastique sera effectué par la RCER.

Sur une proposition de Mme Kathy Poulin, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

**R.3957
21.07.14**

De signer une entente pour la collecte des pellicules plastique et des styromousses pour les municipalités de Nominingue, Rivière-Rouge et Labelle, et ce, à partir de septembre 2021 et de mandater M. Marc Forget, directeur général à signer cette entente. De plus, aviser l'Action bénévole de la Rouge que l'entente pour la collecte personnalisée dans les commerces ne sera pas renouvelée, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.5. Entente avec Synergie Économique Laurentides pour la prolongation du projet Mission Recyclage Compostage

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de soutien pour des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI de Recyc-Québec.

CONSIDÉRANT QUE Synergie Économique des Laurentides a reçu l'approbation de Recyc-Québec pour la phase 2 du projet : Mise en œuvre et optimisation du compostage dans les ICI pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE la Régie est responsable d'engager deux conseillers aux ICI qui travailleront respectivement sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, soient les secteurs de la Lièvre et de la Rouge (RIDR et RIDL).

Sur une proposition de Mme Kathy Poulin, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

**R.3958
21.07.14**

De signer l'entente de partenariat entre Synergie Économique des Laurentides, et de mandater M. Marc Forget, à signer les documents relatifs à cette entente. Comme il s'agit d'un service à la carte, la contribution financière des Régies est de 22 000 \$. (11 000 \$ (8180,50 \$ RIDL et 2 819,50 \$ RIDR) payable à la signature de l'entente et 11 000 \$ (8180,50 \$ RIDL et 2 819,50 \$ RIDR) payable le 1^{er} avril 2022. Ces sommes sont directement à la charge des municipalités participantes.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.6. Entente avec la Régie des déchets de la Lièvre pour le partenariat dans le projet Mission Recyclage Compostage

CONSIDÉRANT QUE la RIDR est responsable du projet Mission Recyclage Compostage, phase 2 : Mise en œuvre et optimisation du compostage dans les ICI.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

**R.3959
21.07.14**

De signer une entente avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre afin de définir les responsabilités des parties pour la gestion et le partage des ressources financières et humaines. De plus, M. Marc Forget est mandaté pour signer cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers au 30 juin 2021

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 juin 2021.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3960
21.07.14

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 14 mai au 2 juillet 2021:

- Des chèques numéro 14116 à 14132 pour un montant total de 30 906,65 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 497 645,76 \$;
- Les salaires pour les périodes de 20 à 27 du 10 mai au 2 juillet 2021, totalisant la somme de 99 632,77 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 628 185,18 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

Aucune demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Demande d'aller en appel d'offres

6.1.4.1. Broyage du bois

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

R.3961
21.07.14

D'aller en appel d'offres pour le broyage du bois pour la saison 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.2. Achat d'un abri pour le tamiseur

CONSIDÉRANT QUE les opérations de tamisage se font sur une période de 12 mois.

CONSIDÉRANT QUE le dégel du tamiseur est une opération pouvant prendre plusieurs heures.

CONSIDÉRANT QUE le tamiseur est un outil essentiel à la production d'un compost de qualité et directement relié à notre capacité de production annuelle.

CONSIDÉRANT QUE la protection du tamiseur à l'intérieur d'un abri chauffé permettra de prolonger la vie utile de l'appareil tout en assurant un rendement optimal.

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un abri pour le tamiseur est en dépense contrôlée et est inclus au règlement d'emprunt.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

**R.3962
21.07.14**

D'aller en appel d'offres pour l'achat d'un abri pour le tamiseur et de regarder pour la meilleure alternative, soit un abri style Tempo ou mixte avec bloc.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Adoption du règlement # 50 – Traitement des élus

ATTENDU QUE la *Loi sur les traitements des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux siégeant à des comités formés par la RIDR;

ATTENDU QUE le conseil d'une Régie intermunicipale peut, par règlement, fixer la rémunération pour un délégué qui assiste aux séances du conseil de la régie;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge ont convenu de se prévaloir de cette disposition pour fixer une rémunération à un délégué lorsqu'il siège soit aux séances du conseil de la Régie ou dans le cadre d'un ou des comités sur lequel il est nommé;

EN CONSÉQUENCE :

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

**R.3963
21.07.14**

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE I Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE II Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 31;

- ARTICLE III** La rémunération fixée ci-après tient lieu d'autorisation préalable, quant à la catégorie d'actes en matière de dépenses spécifiquement mentionnées ci-dessous;
- ARTICLE IV** La rémunération applicable est établie à un montant de cent dollars (100 \$) par séance régulière et de cinquante dollars (50 \$) pour une séance extraordinaire, à un délégué lorsqu'il siège aux séances du conseil d'administration ou nommé à un poste ou nommé à un comité aux fins de remplir les tâches et devoirs de son mandat, à condition d'y assister;
- ARTICLE V** La rémunération applicable pour la signature des chèques, en l'absence du président de la RIDR, est établie à un montant de soixante dollars (60,00\$), au délégué nommé par résolution pour la signature des chèques;
- ARTICLE VI** La rémunération applicable pour la présence aux séances, aux différents comités et pour la signature des chèques sera indexée le premier janvier de chaque année, selon la moyenne de l'année précédente, de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistiques Canada, et ce, à partir du 1 janvier 2022;
- ARTICLE VII** Les rémunérations sont faites selon la disposition des articles 25 à 30 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (*L.R.Q., c. T-11.001*);
- ARTICLE VIII** Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

Aucun suivi.

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 30 juin 2021.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun suivi.

9. COMMUNICATION

- Recommandation pour la manipulation, l'entreposage et la disposition du chlore.

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- Suivi demande au PTMOBC, étape 2.

- Agrandissement du site de compostage, suivi des travaux
- Soutien à la RTTL pour l'inspection du contenu des bacs bruns lors des premières collectes pour les matières organiques, service à la carte.
- Suivi au dernier comité vigilance, les échantillonnages aux puits des citoyens ont été repris pour les métaux et les résultats sont déclarés conformes.
- Dépôt du rapport annuel 2020.

11. VARIA

Comme Mme Rose-Marie Scheeberger ne sera pas à la prochaine séance, elle en profite pour remercier les membres pour leur engagement et leur participation lors des séances, de plus, elle ajoute une citation de Mère Teresa : *Ce qui me scandalise, ce n'est pas qu'il y ait des riches et des pauvres : c'est le gaspillage.*

Certains membres en profitent afin de lui rendre hommage pour son dévouement à la cause.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue par courriel.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.3964
21.07.14

L'ordre du jour étant épuisé, M. Daniel Charette propose la levée de la séance à 19 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité

Robert Bergeron

Président

Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier
